



Refus par l'école de transmettre le bulletin scolaire de ma fille

Par lili29, le 29/09/2009 à 15:58

Bonjour,

Ma fille a subi au sein de son école primaire au mois de mai 2009 des violences psychologiques et physiques. Les faits ont été signalé à la directrice et d'autres se sont passés en présence de la maîtresse. La directrice n'a pas répondu à mes courriers et a tout nié en bloc, comme quoi ma fille n'avait pas subi plus de violences qu'un autre enfant, le dernier coup porté était quand même un coup de compas dans le bras !

J'ai été contrainte de retirer ma fille de cette école pour sa sécurité et de la scolariser ailleurs à quelques semaines de la fin de l'année. Nous avons demandé à voir le bulletin scolaire à la fin de l'année et on ne nous l'a jamais remis. Ma fille passait en 6ème et il était important pour elle qu'elle voit son bulletin pour l'acceptation de son passage dans la classe supérieur, je me suis aussi adressé à l'inspecteur de l'académie de la circonscription qui n'a pas non plus donné suite. La directrice a dit que c'était faux alors la directrice évidemment disait vrai ! et moi, ma parole n'avait aucune valeur. je vous promets que c'est très difficile à digérer tout ça. Est-ce que quelqu'un peut m'aider et me renseigner si l'école a obligation de remettre le bulletin scolaire. Au vue des renseignements que j'ai depuis rassemblé je pense que c'est "oui". Je souhaiterai savoir également si l'on peut exiger de voir le dossier scolaire. Cette directrice est une menteuse et je ne voudrai pas qu'elle ai anoté des mensonges dans le dossier qui va suivre ma fille pendant toute sa scolarité. Ces gens-là ont-ils tout pouvoir ? Je vous remercie pour votre aide et si d'autres parents ont vécu la même situation je serai très contente d'en parler avec eux. Cordialement.